



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 35890

Texte de la question

M Emile Koehl attire l'attention de M le Premier ministre sur les consequences de l'accord signe le 7 decembre 1987 entre MM Reagan et Gorbatchev. On constate, depuis vingt ans, une insuffisance de l'effort de defense en Europe par rapport a ce que font les Etats-Unis. Sur cette periode, l'Europe a consacre en moyenne entre 3 p 100 et 4 p 100 de son produit interieur brut a sa defense contre 5 p 100 a 6 p 100 aux Etats-Unis et 12 p 100 a 13 p 100 en Union sovietique. Compte tenu de l'Alliance atlantique et de la protection assuree a l'Europe par la presence des armes nucleaires americaines, cet effort pouvait paraitre suffisant. En effet, le parapluie nucleaire americain a dispense l'Europe de se doter d'un niveau de defense adequat face a l'URSS C'est ainsi que la protection americaine a permis d'assurer la securite europeenne a un faible cout. Il est vrai qu'en contrepartie, les Etats-Unis financent notamment leur puissance militaire sur des fonds empruntes a l'etranger et refusent de s'imposer les disciplines - equilibre budgetaire, equilibre exterieur, stabilite monetaire - qui sont les contreparties necessaires de leur role mondial. Par ailleurs, ni la force de frappe francaise, ni les forces nucleaires britanniques ne permettent de compenser les disequilibres entre les capacites de defense europeennes et les capacites militaires de l'Union sovietique. Des lors, le probleme des ressources necessaires pour assurer notre securite va se poser. Il lui demande si la France et ses voisins europeens devraient consacrer deux points de PIB supplementaires a leur defense, dont le pourcentage serait porte aux alentours de 6 p 100, soit le pourcentage maintenu depuis la guerre par les Etats-Unis, ce qui represente la moitie du pourcentage de l'URSS L'Europe et la France doivent-elles restreindre leur consommation pour relever leur effort de defense, ou bien sacrifier a la consommation au risque de compromettre leur securite et leur independance ?

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire est de ceux qui ont soutenu l'action importante de redressement effectuee dans le domaine de la defense grace a la loi de programmation militaire. Cette loi n'a pas manque de prendre en compte les evolutions previsibles, au nombre desquelles figuraient les issues possibles de ce qui etait alors la negociation de Reykjavik. Elle a fixe l'effort de defense dans les limites permises par notre situation economique. Les orientations fondamentales de la politique de la France demeurent plus que jamais valables : decourager tout agresseur par la dissuasion obtenue grace a une combinaison appropriee de forces conventionnelles et nucleaires, prestrategiques et strategiques ; fidelite aux alliances et participation aux efforts communs. Le Gouvernement et le Parlement devront veiller a reserver a la defense les moyens financiers appropries a la realisation de cette politique. Cet effort, actuellement inferieur a 4 p 100 du PNB et donc proportionnellement plus faible que celui qui est consenti par plusieurs autres grands pays, sera reexamine par le Parlement a la fin de 1988 comme le prevoit la loi de programmation militaire. Cet examen devra tenir compte a la fois du contexte international, de la situation des menaces, des progres accomplis par la solidarite europeenne et atlantique, et de la situation economique et financiere.

Données clés

Auteur : [M. Koehl Émile](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35890

Rubrique : Defense nationale

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 1988, page 396

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1642